

Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 26 janvier 2018

11^{ème} Commission

N° CP-2018-1-11-1

Service instructeur

DEAA - service appui administratif et financier

Service consulté

DEAA – service prospective et politique
européenne

**CONVENTION RELATIVE AU COFINANCEMENT DE LA PART DU PROJET
SOCIÉTÉ CIVILE INCOMBANT À L'EURODISTRICT TRINATIONAL DE BÂLE
(ETB)**

Résumé : Le présent rapport vise à approuver le versement d'une subvention de 4 500 €, soit 2 250 € respectivement en 2018 et en 2019, à l'ETB au titre de son rôle dans le projet INTERREG « Société civile » et de valider la convention y afférente. Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Actions, Relations Internationales et Promotion du Bilinguisme lors de sa réunion le 24 novembre 2017.

L'Eurodistrict trinational de Bâle (ETB) est partenaire, au même titre que le Département du Haut-Rhin, du projet INTERREG V Rhin supérieur « Société civile ». La participation du Département à ce projet a été validée à l'occasion de la Commission permanente du 7 juillet 2017.

Pour mémoire, ce projet, porté par trois Eurodistricts, le Département et le Landkreis Breisgau-Hochschwarzwald, vise à développer le sentiment d'appartenance au Rhin supérieur en venant en appui aux porteurs de « microprojets » et en organisant des manifestations à même de susciter la rencontre de ressortissants des trois pays (forums citoyens, par exemple).

L'ETB ne disposant pas de fonds propres qu'il pourrait mettre à disposition pour ce projet, il a sollicité ses partenaires réguliers, dont le Département du Haut-Rhin, afin de rassembler la somme de 109 755 €, essentiellement destinée à cofinancer le poste de chargé de mission à 60 % sur l'animation du dispositif « microprojets » et les frais afférents.

Le Département est sollicité à hauteur de 4 500 €. La subvention octroyée fera l'objet de deux versements de 2 250 € chacun, en 2018 et en 2019, sur sollicitation écrite de la part de l'ETB.

L'engagement des partenaires qui financent la partie du projet « Société civile » incombant à l'ETB fait l'objet de la convention jointe en annexe. Elle a été validée par le Comité directeur de l'ETB le 27 octobre 2017.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'accorder une subvention de fonctionnement de 4 500 € à l'Eurodistrict Trinational de Bâle (ETB) et de verser 2 250 € en 2018 et 2 250 € en 2019, selon les modalités prévues dans la convention, après signature de cette dernière et à réception d'un courrier de demande de paiement, sous réserve de l'inscription des crédits correspondants au budget primitif 2019 ;

La subvention à l'ETB d'un montant de 4 500 € sera imputée sur le programme F812 ligne budgétaire 65-048-6562-2678-114 du budget départemental.

- d'approuver la convention précisant l'ensemble des engagements financiers des différents partenaires pour la période 2018-2019, jointe en annexe au présent rapport et de m'autoriser à la signer.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT